

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 19 février 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 650 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.
3. Qu'il soit autorisé à réduire son quorum de 10 à 8 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) l) du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-A. BRADETTE.